

Car si l'on ne commence par s'accorder sur le ferme maintien des principes, il ne sera point permis d'attendre grand progrès, en cette matière, des multiples études d'un grand nombre.

Aussi la commission doit-elle considérer comme un de ses devoirs, par souci du convenable et de la dignité, de régler entre les docteurs catholiques les questions principales et d'apporter à les résoudre, tantôt la lumière de son jugement, tantôt le poids de son autorité. Il en sortira, de plus, cet avantage que l'opportunité s'offrira ainsi au Siège apostolique de déclarer ce qui doit être professé inviolablement par les catholiques, ce qui doit être réservé à une investigation plus profonde et ce qui doit être laissé à l'opinion de chacun.

Par ces lettres Nous instituons donc en cette Ville illustre un conseil ou commission qui s'appliquera, selon le bien, à conserver la vérité chrétienne, en promouvant les études sur l'Ecriture sainte conformément aux règles établies plus haut.

Ce conseil, Nous voulons qu'il soit composé de quelques-uns des cardinaux de la S. E. R., choisis par Notre autorité. Nous avons la pensée de leur adjoindre, en communion d'études et de travaux, avec l'office et le nom de consultants, comme c'est la coutume dans les Sacrées Congrégations romaines, quelques hommes illustres, pris dans les diverses nations, et qui se recommandent par la science sacrée, spécialement par la science biblique.

Il appartiendra à la commission de procurer la défense et l'accroissement des études dont il s'agit, soit par des réunions fixes, soit par des écrits paraissant périodiquement ou selon les besoins et, si on leur demande une solution, en répondant à ceux qui les consultent, bref, de toutes manières.

Nous voulons, en outre, que rapport soit fait au Souverain Pontife de toutes les choses qui auront été examinées en commun et que ce rapport soit fait par celui à qui le Pontife en aura donné l'ordre, d'après les actes de la commission.

Et, pour faciliter ces travaux communs, Nous y affectons une partie déterminée de notre Bibliothèque Vaticane, où Nous aurons bientôt soin de faire installer un choix copieux de manuscrits et imprimés, de toute époque, concernant les choses bibliques afin qu'ils soient plus facilement à la disposition des membres de la commission.